



Provence Alpes Côte d'Azur

Fonds Régional de Garantie Volet Très Petites Entreprises

Objectifs

Favoriser la création et le développement des Très Petites Entreprises par un meilleur accès au financement bancaires, au travers de la prise en charge d'une garantie significative sur les concours financiers.

Bénéficiaires

Les Très Petites Entreprises (moins de 11 salariés) de tous secteurs d'activité créées ou en développement sur le territoire de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Modalités de mise en œuvre

Type de concours financiers garantis	Niveau de garantie	Montant maximum des concours garantis
Prêts bancaires pour les TPE de moins de 3 ans Transmission – Reprises	80 %	40 000 €
Prêts bancaires pour les TPE de plus de 3 ans	60 %	50 000 €
Contrats de Développement- création de la BDPME	80 %	25 000 €
Apports en fonds propres effectués au titre du pôle régional de capital-Risque	60 %	50 000 €

Où s'adresser ?

☞ A la plate-forme d'initiative locale proche du lieu d'implantation de l'entreprise qui instruira le dossier.

Une fois le dossier finalisé, la plate-forme d'initiative locale le transmet au comité d'engagement du fonds régional de garantie, composé de représentants du Conseil Régional et de la Banque du Développement des PME.

Ce comité se réunit tous les 15 jours et examine les dossiers de demande de garantie régionale. En cas d'avis favorable du comité, la Banque de Développement des PME prend une décision finale et notifie à l'entreprise la mise en place de la garantie dans un délai de 7 jours.

☞ A la Direction du Développement de l'Economie Régionale

Service des Initiatives Economiques et du Développement des Entreprises

27, place Jules Guesde

13481 MARSEILLE cedex 20

Tél 04 91 57 50 63

Fax 04 91 57 52 48

E-mail : siede@hdr.cr-paca.fr - Site : www.cr-paca.fr



Le Pôle Régional de capital-risque

Objectifs

Soutenir la création et le développement des entreprises régionales par une offre de fonds propres adaptée à leurs besoins.

Bénéficiaires / Modalités de mise en œuvre

	Bénéficiaires	Montants	Contacts
Capital Amorçage	Entreprises constituées sous forme commerciale (SA, SAS, SARL) et ayant leur siège social en Provence Alpes Côte d'Azur.	Apport en fonds propres compris entre 45 000 € et 200 000 €	PRIMAVERIS 29, cours Pierre Puget 13006 MARSEILLE Tél. 04 88 66 90 90 Fax 04 88 66 90 09
Capital Initiative	TPE (de moins de 10 salariés) créées, reprises ou développées, constituées sous forme commerciale (SA, SAS, SARL) et ayant leur siège social en Provence Alpes Côte d'Azur.	Apport en fonds propres compris entre 15 000 € et 45 000 € avec la possibilité d'un second tour de table d'un montant maximum de 75 000 €	Auprès de la plate-forme d'initiative locale, la Chambre de Commerce et d'Industrie, le centre de gestion agréé le plus proche de son lieu d'implantation PROENCIA 29, cours Pierre Puget 13006 MARSEILLE Tél 04 88 66 90 95 Fax 04 88 66 90 09
Capital Développement	PME (de 11 à 250 salariés) créées, reprises ou développées, constituées sous forme commerciale (SA, SAS, SARL) et ayant leur siège social en Provence Alpes Côte d'Azur.	Apport en fonds propres compris entre 45 000 € et 260 000 €	SAMENAR 29 cours Pierre Puget 13006 MARSEILLE Tél 04 88 66 90 00 Fax 04 88 66 90 09 samemar@gulliver.fr

Où s'adresser ?

☞ Aux Sociétés de capital-risque (voir ci-dessus)

☞ A la Direction du Développement de l'Economie Régionale

Service des Initiatives Economiques et du Développement des Entreprises

27, place Jules Guesde

13481 MARSEILLE cedex 20

Tél 04 91 57 50 63

Fax 04 91 57 52 48

E-mail : siede@hdr.cr-paca.fr - Site : : www.cr-paca.fr



Fonds Régional de Garantie Volet Petites et Moyennes Entreprises

Objectifs

Soutenir les Petites et Moyennes Entreprises dans leurs projets de développement par la mise en place d'une garantie sur des concours financiers.

Bénéficiaires

Les Petites et Moyennes Entreprises (11 à 250 salariés) implantées sur le territoire de la région Provence Alpes-Côte d'Azur, relevant des secteurs d'activités suivants :

Industrie, Industrie du Multimédia, Industrie des services des technologies de l'information, service aux entreprises, négoce de gros et transports, hôtellerie homologuée tourisme, hôtellerie de plein air, villages et centres de vacances, ayant des besoins financiers liés au développement (investissements matériels ou immatériels, besoin en fonds de roulement) ou en situation de transmission-reprise.

Modalités de mise en œuvre

Le montant des concours financiers garantis est compris entre 50 000 € et 300 000 €.

Type de concours financiers garantis	Entreprises jeunes de moins de 3 ans	Entreprises de Plus de 3 ans	Transmission reprises
Prêts bancaires, crédit bail à l'exception du crédit-bail immobilier, financement en fonds propres	70 %	60 % 70 % pour : – les entreprises se développant à l'exportation, – les entreprises innovantes, – les entreprises se situant dans les zones de reconversion du secteur de la défense	70 %
Contrats de développement de la BDPME	80 %		

Où s'adresser ?

☞ A l'établissement bancaire pour établir le dossier de concours financier.

La banque, en cas d'accord de principe sur le financement de l'entreprise, transmet au comité d'engagement du fonds régional de garantie composé de représentants du Conseil régional et de la Banque de Développement des PME, la demande de prise en charge de la garantie.

En cas d'avis favorable du comité d'engagement, la Banque de développement des PME prend une décision finale et notifie son accord dans un délai de 7 jours au bénéficiaire.

☞ A la Direction du Développement de l'Economie Régionale

Service des Initiatives Economiques et du Développement des Entreprises

27, place Jules Guesde

13481 MARSEILLE cedex 20

Tél 04 91 57 50 63

Fax 04 91 57 52 48

E-mail : siede@hdr.cr-paca.fr - Site : : www.cr-paca.fr